

Annales séparément, doit donner avec soin l'adresse de ces personnes.

40. On ne reçoit en paiement, aucun timbre de poste étranger. Pour des sommes au-dessous d'une piastre, on acceptera des timbres de poste du Canada, de 1 cent et de 3 cents.

Toute lettre contenant de l'argent doit être enregistrée.

50. Les avantages suivants sont offerts à ceux qui reçoivent plusieurs exemplaires sous une seule enveloppe et sans exiger qu'une adresse soit mise sur chaque numéro :

De 7 à 50 exemplaires : 30 centins chaque.

De 50 à 100 exemplaires : 28 centins chaque.

100 exemplaires et au-delà : 25 centins. Outre cette remise, le treizième numéro appartient à celui qui reçoit plus de 12 exemplaires.

60. Toute personne qui reçoit un numéro par la poste ou par un agent, doit payer 35 centins.

AGENTS.

Pour Québec : M. Napoléon DeBlois, 178 Rue et Faubourg St. Jean.

Pour Montreal : Messieurs Cadioux et Derome, libraires, 207 Rue Notre-Dame.

M. Bourbonnière, agent général, 83 Rue St. Jacques.

Pour Lévis : M. Julien.